Marché de fournitures de bureau

Extraits de cahier des charges contenant des clauses « durables »

Ces extraits de cahier des charges contiennent des clauses environnementales pour les marchés de fournitures de bureau.

Les critères portent sur les les blocs et cahiers, le matériel d’écriture, le matériel de présentation ainsi que le matériel de classement et d’archivage.

Les extraits à « copier-coller » figurent dans des encadrés. Soyez toujours vigilants en utilisant la fonction « copier/coller » car elle est source d’erreurs fréquentes dans les cahiers de charges ! En effet, les textes sont liés entre eux (ex : les documents à annexer à l’offre reprennent les documents liés à la sélection qualitative, aux spécifications techniques, etc.). Revérifiez toujours la cohérence de vos extraits !

Ces extraits de cahier des charges ont été rédigés sur base :

* des critères pour marchés publics verts développés par la Commission européenne,
* les fiches du guide des achats durables fédéral,
* de cahiers des charges passés par des pouvoirs adjudicateurs en Wallonie, à Bruxelles en en Flandre

# Définition préalable du besoin

|  |
| --- |
| Outre les clauses environnementales insérées dans le cahier des charges, il est utile de prendre le temps de bien réfléchir aux principales caractéristiques du marché et de se poser les bonnes questions en amont. En effet, quelles que soient les fournitures de bureau commandées, celles-ci auront nécessité des matières premières à la fabrication, généré des gaz à effets de serre, etc. et, de plus, sont sources de déchets.  Les pistes d’actions suivantes peuvent donc être suivies :   * Se poser la question du besoin et de **l’utilité d’avoir différentes références pour chaque produit.** Au regard des objectifs de la collectivité et des besoin des agents, proposez uniquement ce qui est indispensable au bon fonctionnement de votre collectivité. Réduire la gamme de produits c’est aussi réduire les coûts pour votre collectivité et permet de ne pas être « tenté » par des articles moins durables. * **Prospecter le marché** et avoir un dialogue en amont avec les fournisseurs pour connaître leurs offres. En effet, certains produits peuvent être rechargeables mais la recharge n’est peut-être pas toujours proposée par votre fournisseur. * **Veillez à un bon usage** des produits. Certains articles ont un bilan environnemental favorable de par le fait qu’ils sont rechargeables. Veillez donc à sensibiliser et informer les agents sur la bonne utilisation de ceux-ci. |

# Objet du marché

|  |
| --- |
| **Possibilités « théoriques »**  L’objet doit contenir une mention spécifique du caractère durable du marché, ou de la politique d’achats publics durables dans laquelle il s’inscrit. Faire mention du caractère durable du marché permet également de signifier votre intention aux éventuels soumissionnaires. |
| **Extraits**  Marché public de fournitures de bureau durables.  L’administration « …… » (nom de l’administration) porte une attention particulière aux aspects sociaux et environnementaux dans « sa politique d’achats/son agenda 21/…… ». |

# Sélection qualitative / droit d’accès

|  |
| --- |
| **Possibilités « théoriques »**   * Rien à prévoir ici |
| **Extraits** |

# Forme et contenu des offres

|  |
| --- |
| **Documents à annexer à l’offre :**  Pour les spécifications techniques :  • une description de l’assortiment proposé (avec photos ou sous la forme de catalogue) reprenant l’ensemble des articles compatibles avec l’objet du marché avec indication des éventuels labels environnementaux dont disposent les produits – Ecolabel européen, Nordic Swan, Ange Bleu, NF Environnement, FSC, PEFC ou autres preuves de conformité aux spécifications environnementales mentionnées  Il peut également être possible de demander, et ce afin de juger de la correspondance des fournitures proposées avec les fournitures souhaitées, des échantillons et les fiches techniques. |

# Spécifications techniques

|  |
| --- |
| **Extraits**  **Spécifications environnementales pour les blocs et cahiers:**   * **« Post-It » ou blocs mémos repositionnables**(couleurs pastel arc-en-ciel et jaune pastel): le papier sera constitué de 100% de fibres recyclées, blanchi sans chlore ni agents de blanchiment halogénés.   ***Vérification :***  Tous les produits porteurs du label Ange Bleu ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée   * **Marques-pages repositionnables**(critères pour les marques-pages en papier): le papier sera constitué de 100% de fibres recyclées, blanchi sans chlore ni agents de blanchiment halogénés ou constitué de fibres issues de forêts gérées durablement   ***Vérification :***  Tous les produits porteurs du label Ange Bleu, PEFC ou FSC ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée   * **Blocs-notes**   - Pour les blocs-notes, il est conseillé d’imposer un poids maximal pour votre papier. Ex : 70g/m2 (ce qui réduit l’impact environnemental)  - Le papier sera constitué d’au moins 70% de fibres de papier recyclées.  ***Vérification :***  Tous les produits porteurs du label Ange Bleu, FSC recyclé ou PEFC recyclé ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée   * **Blocs à spirales, blocs agrafés et cahiers**   - Les cahiers ne seront pas munis de règle amovible pour créer des marques-pages.  - Pour les blocs et cahiers servant de notes brouillon, il est conseillé d’imposer un poids maximal pour votre papier. Ex : 70g/m2 (ce qui réduit l’impact environnemental)  - Couverture cartonnée ou en papier.  - Le papier sera constitué d’au moins 70% de fibres de papier recyclées ou constitué de fibres issues de forêts gérées durablement.  ***Vérification :***  Tous les produits porteurs du label Ange Bleu, Ecolabel européen, FSC recyclé, PEFC recyclé, FSC Mix, FSC, PEFC ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée  **Spécifications environnementales pour le matériel d’écriture:**   * **Rollers encre gel rétractables et stylos à bille**:   - Corps en bois non traité et issu de forêts gérées durablement, en carton recyclé ou à base de plastique recyclé (au minimum 60%)  - Rechargeables (la recharge doit être disponible chez le fournisseur)  ***Vérification :***  Fiche technique du produit certifiant la composition de celui-ci. Les produits porteurs du label NF Environnement, FSC, PEFC ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée.   * **Crayons**: * Corps en bois non traité et issu de forêts gérées durablement   Ou   * corps en bois traité avec des produits à base d’eau   ou   * corps constitué de matériaux recyclés (au minimum 50%)   ***Vérification :***  Les produits porteurs du label NF Environnement, FSC, PEFC ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée.   * **Porte-mines**: * Corps en bois non traité et issu de forêts gérées durablement   ou   * corps à base de matériaux recyclés (au minimum 50%)   ***Vérification :***  Fiche technique du produit certifiant la composition de celui-ci. Les produits porteurs du label NF Environnement, FSC ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée.   * **Marqueurs permanents et effaçables**: * Corps en plastique ou carton recyclé (au minimum 50%) * Rechargeables   ***Vérification :***  Fiche technique du produit certifiant la composition de celui-ci. Les produits porteurs du label Nordic Swan ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée.   * **Surligneurs**: * Surligneurs crayons fluos en bois * ou * Surligneurs rechargeables (la recharge doit être disponible chez le fournisseur) constitués de matériaux recyclés (au minimum 70%)   ***Vérification :***  Fiche technique du produit certifiant la composition de celui-ci.   * **Rollers de correction**: * Longueur du ruban de minimum 10m * Rechargeables * Corps constitué de matériaux recyclés (au minimum 50%)   ***Vérification :***  Fiche technique du produit certifiant la composition de celui-ci   * **Colle (bâton colle)**: * Le contenant de la colle est refermable et est constitué de matériaux recyclés (au minimum 50%) * La colle n'est pas classée comme dangereuse pour l'environnement, très toxique, toxique, nocive, corrosive, irritante, allergisante, cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction, explosive, oxydante, extrêmement inflammable, facilement inflammable ou inflammable (classement selon la Directive européenne 67/548/CEE et la Directive européenne 1999/45/CE sur les substances et préparations dangereuses, ainsi que leurs modifications et amendements). * A base d'eau ou sans solvant.   ***Vérification :***  Fiche technique du produit certifiant la composition de celui-ci  **Spécifications environnementales pour le matériel de présentation:**   * **Chemises:** en carton constitué de 100% de fibres recyclées, blanchi sans chlore ni agents de blanchiment halogénés.   ***Vérification :***  Tous les produits porteurs du label Ange Bleu ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée   * **Pochettes en coin :** enpapier constitué de 100% de fibres recyclées, blanchi sans chlore ni agents de blanchiment halogénés ou constitué de fibres issues de forêts gérées durablement   ***Vérification :***  Tous les produits porteurs du label Ange Bleu, PEFC ou FSC ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée   * **Pochettes perforées : l’offre sur le marché en pochette plastique recyclé n’est pas assez répandue (la marque Leitz en fait mais elle n’est pas commercialisée par tous)**   **Spécifications environnementales pour le matériel de classement et archivage:**   * **Fardes:** * En carton constitué de 100% de fibres recyclées, blanchi sans chlore ni agents de blanchiment halogénés. * Non recouvert de polypropylène * Avec protège-bords en métal   ***Vérification :***  Tous les produits porteurs du label Ange Bleu ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée   * **Intercalaires, chemises et signataires** * En carton constitué de 100% de fibres recyclées, blanchi sans chlore ni agents de blanchiment halogénés.   ***Vérification :***  Tous les produits porteurs du label Ange Bleu ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée   * **Boîtes à archives** * En carton constitué de 100% de fibres recyclées.   ***Vérification :***  Tous les produits porteurs du label Ange Bleu, FSC Recyclé ou tout autre écolabel de type I équivalent seront réputés satisfaire aux exigences. Toute autre preuve appropriée d’un organisme agréé peut également être présentée |
|  |
|  |

# Critères d’attribution

|  |
| --- |
|  |
| **Extraits**  Si les spécifications techniques vont assez loin, il n’est pas nécessaire de mettre des critères d’attribution. |

# Conditions d’exécution

|  |
| --- |
| **Extraits**  Emballages :  Le matériel sera fourni dans un emballage collectif et recyclable.  Si certaines livraisons nécessitent le transport par palettes, ces dernières seront récupérées par l’adjudicataire en vue de leur réutilisation ou leur recyclage. Les autres emballages de transport (film plastique, grosse boîte en carton, etc.) seront repris par l’adjudicataire, triés et recyclés à ses frais.  Preuve : plan de gestion des déchets comprenant les modalités de collecte et de transport ainsi que les filières de traitement. |

# Suivi de l’exécution et contrôle :

|  |
| --- |
| Maintenir et optimaliser la **communication entre l’adjudicataire et le pouvoir adjudicateur** pendant l’exécution du contrat peut permettre de s’assurer que les conditions du contrat sont bien respectées.  La tenue d’une réunion semestrielle avec rapport sur l’évolution des commandes dans le catalogue (et hors catalogue si cette commande est possible) et le plan de gestion des déchets est conseillée.  Le Pouvoir adjudicateur devrait aussi veiller à garantir la communication entre les agents qui rédigent les CSC et ceux qui suivent leur exécution, afin que ceux-ci soient sensibilisés et prêtent davantage attention à la bonne exécution des clauses environnementales du contrat.  Mettre en place des contrôles plus réguliers de la prestation pour éviter des situations de blocage. La fréquence des contrôles (réguliers, prévus ou inopinés), les points de contrôle et le format des « reporting » sont à déterminer lors de la passation du marché. |